



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23637
25 février 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**NOTE VERBALE DATEE DU 13 FEVRIER 1992, ADRESSEE AU
SECRETAIRE GENERAL PAR LA MISSION PERMANENTE DE MALTE
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

La Mission permanente de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur de se référer à la note datée du 28 janvier 1992 qu'il lui a adressée.

La Mission permanente de Malte porte à la connaissance du Secrétaire général que le Gouvernement maltais n'a jamais eu pour politique de produire des armes et des équipements militaires ni d'en exporter vers quelque pays que ce soit, et qu'il respecte donc strictement les obligations qui lui sont faites en vertu des paragraphes 5 et 6 de la résolution 733 (1992).
